

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

de la Commune de COGOLIN  
Séance du LUNDI 23 FEVRIER 2015

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 16/02/2015

Date d'affichage : 17/02/2015

L'an deux mille quinze et le vingt-trois février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS :** Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Sébastien MACREZ - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Marie-Ly GARCIA - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS :** Pascal CORDÉ à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Audrey TROIN

En application de l'ordonnance n° 45-2407 du 18 octobre 1945 et à la demande des services de promotion de la santé de l'Inspection Académique de TOULON, la ville de COGOLIN a mis à disposition des locaux pour accueillir le centre médico-scolaire, situé au sein de l'école du Rialet, Quartier Subeiran.

Ce centre est utilisé pour les bilans médicaux des élèves et la gestion administrative des élèves des communes de Cavalaire, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Môle, Plan de la Tour, Ramatuelle, Roquebrune-sur-Argens, Sainte-Maxime et Saint-Tropez.

L'Inspection Académique a estimé les dépenses administratives à 1,50 € par élève. Ces frais seront répartis au prorata du nombre d'élèves de chaque commune.

N° 2015/026

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE

N° 2015/026

CM 23/02/2015

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE**

Ces contributions financières vont permettent d'aider notre commune pour l'équipement et le fonctionnement du centre médico-scolaire. Selon les termes du protocole, la convention sera conclue pour une année scolaire et sera reconduite tacitement lors de chaque nouvelle année scolaire.

La ville de Cogolin souhaite cosigner en 2015 un protocole d'accord avec les communes citées ci-dessus, protocole pour l'année scolaire 2014/2015.

A ce titre, la ville de Cogolin invite les communes concernées à présenter ce projet à l'occasion de leur prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole avec les communes énoncées ci-dessus pour l'année scolaire 2014/2015.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le Maire,



*M. E. Lansade*  
Marc Etienne LANSADE